

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENTURBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

Sous - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 0130/AONO/D/MINHDU DU 01 AOUT 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE PAR APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0130/AONO/MINHDU/CIPM/2025 DU 01 AOUT 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES ET AMENAGEMENTS CONNEXES DANS LES VILLES DE YAOUNDE ET DE BANGOU EN DEUX (02) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE).

FINANCEMENT : BIP/MINFI – EXERCICES 2022 ET SUIVANTS.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu** La Constitution ;
Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
Vu Le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu Le DAO N°0130/AONO/MINHDU/CIPM/2025 du 01^{er} Août 2025 ;
Considérant Le Procès-Verbal de la séance N°84 du 29 septembre 2025 de la CIPM/MINHDU, proposant l'attribution aux entreprises ci-dessous.

DECIDE :

Article 1^{er} – Les soumissionnaires ci-après cités sont retenus comme adjudicataires des marchés relatifs au Dossier d'Appel d'Offres suscité:

| DAO | Villes | Lots | Attributaires | Montant TTC (FCFA) | Délais d'exécution |
|---|----------------------|------|--|--------------------|--------------------|
| N°0130/AONO/MINHDU/CIPM/2025 du 01er Août 2025, pour l'exécution des travaux d'entretien de certaines voies et aménagements connexes dans les villes de Yaoundé et de Bangou en deux (02) lots. | Yaoundé | 01 | TRACOCAM SARL BP:17 612 Douala Tél. : 695 83 76 60/ 675 70 30 36 | 169 076 653 | Trois (03) mois |
| | Bangou/ Bandenkop | 02 | REPERE BTP SARL BP:15 782 Yaoundé Tél. : 699 68 19 02/ 679 55 19 02 | 231 788 274 | Trois (03) mois |

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Attributaires
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, le

01/08/2025